

# NAGE AVEC PALMES

## SAISON 2026

### RENCONTRES FRANCO-ALLEMANDE (OFAJ)

**Sélestat (France)**  
**Du 8 au 11 juillet 2026**

## Détection

## A - OBJECTIFS

### A1 – Les objectifs généraux :

- ✓ Développer le rapprochement et la compréhension mutuelle entre la jeunesse française et allemande
- ✓ Promouvoir des compétences interculturelles et linguistiques sous forme d'échanges sportifs
- ✓ Effacer les réticences des jeunes à parler et créer une dynamique de groupe franco-allemande

### A2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Valoriser la polyvalence
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe
- ✓ Échanger et mutualiser entre entraîneurs sur la thématique de la détection des talents et des potentialités

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### CONDITIONS À RESPECTER

**B1** – Seuls les sportifs à jour de leurs licences FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pourront prétendre être sélectionnés.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

#### B2 – Sportifs concernés :

- ✓ Minimes 2
- ✓ Cadets (1 & 2)

**B3** - Les cadets sélectionnés en équipe de France Junior 2026 ne sont pas autorisés à participer aux rencontres franco-allemandes (décision DTN).

**B4** – Effectif : le nombre de sportifs sélectionnables est de maximum 12 nageurs dont :

- ✓ 2 minimes filles et 2 minimes garçons
- ✓ 4 cadettes et 4 cadets

### COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B4** – La sélection sera établie à partir des performances réalisées lors du :

- ✓ Minimes 2 : Trophée National Minime Damien Hébert
- ✓ Cadets : Championnat National Elite, Piscine

## C – PERFORMANCES A RÉALISER

**C1** – Seuls les sportifs ayant participé aux compétitions de sélection en piscine pourront prétendre être proposés à la sélection.

#### C2 - Minimes 2 :

- ✓ Se classer dans les 2 premiers de sa catégorie au classement général du Trophée Damien Hébert.

**C3 – Cadets et cadettes :**

- ✓ Se classer dans les 4 premiers de la catégorie cadet au classement cumulatif (Championnat de France Elite) sur les distances suivantes :
  - 50 AP – 100 IS – 400 IS
  - 50 SF – 100 SF – 200 SF – 400 SF – 800 SF – 1500 SF
  - 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

La politique fédérale valorise la polyvalence à cet âge. Cette dynamique est en lien avec les tests de sélection impulsés auprès du collectif U16. Inciter à faire du demi-fond (800 et 1500 pour faire le lien avec l'eau libre par la suite)

**D – DEPARTAGE**

**D1 – Calcul du classement pour les cadets et cadettes** le classement cumulatif est établi sur la base de la table de cotation FFESSM.

- ✓ Un classement final est effectué en additionnant les points de chaque épreuve.
- ✓ Les points sont établis selon la table de cotation de la commission nationale.

**D2 – En cas d'égalité** pour la 4<sup>ème</sup> place chez les filles ou les garçons, le sportif qui obtient le plus de points au total des épreuves suivantes (800 SF – 1500 SF) est proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le nageur ou la nageuse la plus jeune est retenu(e).

**D3 – Les sportifs non proposés à la sélection** qui ont satisfait les règles de sélection sont positionnés dans une liste dite « réserviste » auxquels il pourra être fait appel en cas d'empêchement d'un sportif sélectionné.

**E - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS**

**E1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France**, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France

**E2 – Seuls les sportifs en conformité avec les articles du chapitre « B » du présent règlement** seront sélectionnés définitivement et officiellement pour participer aux rencontres franco-allemandes.

**E3 - La liste définitive des sélectionnés (et des « réservistes »)** aux rencontres franco-allemandes est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.